

**Appel à manifestation d'intérêt pour l'occupation du domaine public portuaire,
en vue de l'occupation et de l'exploitation de cellules commerciales sur le Port
Camille Rayon de Vallauris Golfe-Juan**

AVIS DE PUBLICITE AOT

N° 2026-1

SECTION I – DENOMINATION ET ADRESSE DE L'AUTORITE COMPETENTE :

D MARIN PORT CAMILLE RAYON SAS (ci-après « **D MARIN** »)
Quai Napoléon, Port Camille Rayon à Vallauris Golfe Juan (06220)

D MARIN est titulaire d'un contrat de délégation de service public portant sur le Port Camille Rayon à Vallauris Golfe-Juan signé le 8 juillet 2024 avec la ville de Vallauris Golfe-Juan.

SECTION II – OBJET DE LA PUBLICITE :

Le Port Camille Rayon dispose, à ce jour, de 2 **locaux commerciaux vides** de toute occupation dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- Cellules n° 10 situées quai d'honneur, d'une superficie de 98 m²
- Cellule n° 57, située quai est, d'une superficie de 102 m²

Par le présent avis de publicité, portant « Appel à manifestation d'intérêt », D MARIN entend ainsi permettre la manifestation d'intérêt pour l'occupation des cellules commerciales susvisées, et relatives à la délivrance des titres projetés, par application des dispositions du second alinéa de l'article L. 2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) dans sa rédaction issue de l'Ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques.

Compte tenu du nombre de cellule libre, D MARIN estime que le nombre d'AOT disponible n'est a priori pas limité pour exercer une activité commerciale sur le port. Toutefois, en fonction du nombre de candidats au présent appel à manifestation d'intérêt, D MARIN se réserve le droit de mettre en œuvre la procédure de sélection visée au premier aléa de l'article L. 2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) dans sa rédaction issue de l'Ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques.

SECTION III – CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES DES AUTORISATIONS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PROJETEES :

1) AOT

- Objet des autorisations : autorisations conventionnelles d'occupation temporaire du domaine public non constitutives de droits réels portant sur des cellules commerciales situées sur le port Camille Rayon de Vallauris Golfe-Juan, en vue de l'exploitation d'un commerce.
- Durée prévisionnelle des autorisations : l'AOT sera établie à compter de sa signature pour une durée de 12 mois.
- Montant de la redevance annuelle : 250€HT/m²/an (hors charges, hors terrasses).
- Octroi de droits réels : non.
- Lieu d'exécution : Port Camille Rayon situé à Vallauris Golfe-Juan

SECTION IV – DOSSIER A REMETTRE PAR LES CANDIDATS

Les candidats qui souhaiteraient répondre au présent Appel à Manifestation d'intérêt devront constituer un dossier de présentation de leur candidature permettant d'apprécier :

- La solidité financière de l'entité candidate
- Les moyens techniques et en personnel du candidat
- Ses références professionnelles
- La description succincte de son projet

- Tout autre élément d'appréciation permettant de démontrer la capacité du candidat à contribuer à la réussite de son projet.

SECTION V - MODALITES DE REONSE AU PRESENT AVIS :

Coordonnées de l'autorité compétente pour, le cas échéant, recevoir la manifestation d'intérêt et toute demande relative au présent avis :

D MARIN PORT CAMILLE RAYON SAS
Quai Napoléon, Port Camille Rayon
06220 Vallauris Golfe-Juan
Tél. : **04 93 63 30 30**

Date limite pour manifester son intérêt : **date de publication + 4 semaines.**

Pour toute information complémentaire, les candidats pourront faire une demande écrite à D MARIN

Personne à contacter :

Madame Corinne ORTEGA

Courriel : cortega@d-marin.com

Date de publication du présent avis : 10/01/2026